



Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales

Bureau de la réglementation générale
et des élections

Tarbes le 30 mai 2018

BOUILH-PEREUILH

Élection de 2 conseillers municipaux

dimanche 24 juin 2018

Par arrêté préfectoral du 18 mai, les électrices et électeurs de la commune de BOUILH-PEREUILH sont convoqués le **dimanche 24 juin 2018** à l'effet d'élire deux conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

S'il doit être procédé à un second tour de scrutin, il aura lieu le dimanche 1^{er} juillet 2018. Les heures d'ouverture et de clôture seront les mêmes que pour le premier tour.

Chaque candidat à cette élection doit obligatoirement déclarer sa candidature à la préfecture – bureau de la réglementation générale et des élections - du jeudi 31 mai au jeudi 7 juin 2018 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, et jusqu'à 18 heures le jeudi 7 juin 2018. La déclaration de candidature est effectuée personnellement ou par un mandataire muni d'un mandat signé par le candidat.

Préfecture – Bureau de la réglementation générale et des élections

pref-elections@hautes-pyrenees.gouv.fr



Contact presse :

Pôle communication interministérielle pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>